28/04/2025

VRAI OU FAUX. Est-ce vrai qu'un étranger de plus de 65 ans, qui vient d'arriver en France "touche le minimum vieillesse", comme l'affirment Marine Le Pen et Jordan Bardella ?

VRAI OU FAUX. Est-ce vrai qu'un étranger de plus de 65 ans, qui vient d'arriver en France “touche le minimum vieillesse”, comme l'affirment Marine Le Pen et Jordan Bardella ? Un étranger qui vient de s'installer en France peut-il toucher le minimum vieillesse ? En pleine campagne pour les élections européennes, c'est ce qu'affirment Jordan Bardella et Marine Le Pen. “Aujourd'hui, vous arrivez en France, de l'étranger, vous avez plus de 65 ans, vous touchez 600 ou 700 euros de retraite minimum”, dénonce le président du Rassemblement national et tête de liste aux européennes, sur France Inter. “Je ne trouve pas ça normal que quelqu'un qui n'a pas la nationalité française, qui arrive de l'étranger, qui a plus de 65 ans et qui n'a jamais cotisé, touche le minimum vieillesse”, s'insurge la cheffe de fil des députés RN à l'Assemblée nationale, sur BFM TV. Vrai ou faux ? Des millions de nos concitoyens retraités n'arrivent plus à joindre les deux bouts parce que leur retraite est trop petite et parce que les factures d'énergie ne cessent d'augmenter. La décision d'augmenter encore les tarifs du gaz en juillet est inadmissible ! @franceinter pic.twitter.com/UdvMewFFk4 — Jordan Bardella (@J_Bardella) May 7, 2024 C'est un gros raccourci. Tout étranger, qui arrive en France à 65 ans ou plus, ne touche pas l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), qui remplace aujourd'hui le minimum vieillesse. Les étrangers peuvent en effet toucher cette aide, destinées aux retraités qui ont de faibles revenus, mais il y a des conditions précises à respecter. D'abord, pour obtenir cette allocation, les étrangers doivent être en situation régulière et avoir un domicile fixe et stable en France, au moins neuf mois par an. Ensuite, il faut qu'ils aient soit un titre de séjour permettant de travailler depuis au moins dix ans, soit qu'ils soient considérés comme apatride ou qu'ils aient obtenu le statut de réfugié ou la protection subsidiaire. Une exception existe aussi pour les étrangers qui ont combattu pour la France ou les ressortissants d'un État membre de l'espace économique européen. Enfin, comme les habitants de nationalité française, pour obtenir l'Aspa, les étrangers doivent gagner moins d'un certain seuil de revenu, fixé à 1012 € par mois pour une personne seule. Ils doivent déposer un dossier auprès de leur caisse de retraite qui évaluera tous les critères d'éligibilité. S'ils remplissent ces critères, les bénéficiaires peuvent toucher jusqu'à 1012 € par mois, pour une personne seule et qui n'a aucun revenu à côté. Mais tous les bénéficiaires de l'Aspa ne reçoivent pas ce montant. S'ils ont un petit boulot d'appoint ou qu'ils touchent une petite retraite, ces revenus sont déduits de l'allocation. Par exemple, s'ils touchent 800 € de pension de retraite, ils recevront environ 200 € au titre de l'Aspa. La grande majorité des bénéficiaires ne touchent pas l'allocation entière. Les étrangers représentent environ un tiers des bénéficiaires de l'Aspa, comme le précise la Cour des comptes dans un rapport publié en 2021. En tout, 512 000 personnes touchaient l'Aspa en 2022, d'après les calculs de la Drees. Mais le taux de non recours est élevé : de nombreuses personnes ne demandent pas cette allocation auprès de leur caisse de retraite. Une personne éligible sur deux ne touche pas le minimum vieillesse, notamment les étrangers, qui ne connaissent pas tous leurs droits. https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/le-vrai-du-faux/vrai-ou-faux-est-ce-vrai-qu-un-etranger-de-plus-de-65-ans-qui-vient-d-arriver-en-france-touche-le-minimum-vieillesse-comme-l-affirment-marine-le-

pen-et-jordan-bardella_6504236.html

From:
http://aproposnews.com/ - **Apropos News**

Permanent link:
http://aproposnews.com/doku.php/elsenews/spot-2024/05/allocs

Last update: **12/05/2024**